**COMMUNE DE MONTONVILLERS – 80260**

Région de Picardie – Département de la Somme – Arrondissement d’Amiens – Canton de Amiens 2

**Conseil Municipal du 02 novembre 2023**

**L’an deux mil vingt-trois, le 02 novembre 2023 à 18h30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent CRAMPON, Maire, en suite de **convocation en date du 28 octobre 2023,** un exemplaire a été porté au tableau d’affichage le jour même.

**Etaient présents, 6 conseillers sur 7**

**Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART, Nicolas de WITASSE THEZY**

**Mesdames Jacqueline PURSON, Aline FALAMPIN, Florence de VAINS**

Formant la majorité des membres en exercice

**Était absent : Cécile CHOQUET**

**A été élu secrétaire de séance : Dominique ROHART.**

**La séance est ouverte, Monsieur le Président expose les problèmes suivants :**

**1 – Rapport d’activité CCTNP 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.5211-39

Entendu la présentation du rapport d’activité 2022 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie réalisée par Monsieur le Maire au Conseil municipal le .2 novembre 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d’activité 2022 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie réalisée ce jour aux membres du Conseil municipal de la commune de Montonvillers.

**2 – Installation boîte à livres**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu’un certain nombre d’habitants souhaite installer une boîte à livres au sein de la commune.

Le Conseil municipal se dit favorable à cette demande à condition qu’une personne prenne en charge la gestion de cette installation.

Monsieur le Maire propose de faire une information aux habitants afin de connaître la viabilité de ce projet.

**3 – Changement de délégué SIAEP**

Monsieur le Maire informe que Mme Cécile CHOQUET a présenté sa démission au poste de délégué du SIAEP de Naours qui assure l’approvisionnement en eau potable de la Commune.

La Commune doit pourvoir au remplacement de ce délégué.

Monsieur Laurent CRAMPON se présente pour assurer cette fonction.

Par un vote à l’unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et M. Laurent CRAMPON est désigné «  délégué au SIAEP de Naours »

**4 – Questions diverses**

Aucune question diverse

**L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30**